

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel PAGET

Etaient présents : Mmes CASSAN, LABONNE, NICOL, VASSILIEFF, MM. COLLI, GENTILHOMME, GREGOIRE, GUIBERT, PAGET, POUSSARDIN, RAFFY

Date de convocation : 01/04/2021

Secrétaire de séance : Sébastien GENTILHOMME

Vote du compte de gestion

Une présentation des comptes 2020 est faite aux membres du Conseil Municipal.

En fonctionnement :

Les recettes sont de : 242 256,88 €

Les dépenses sont de : 227 536,03 €

Le report antérieur est de : 126 591,25 €

En investissement :

Les recettes sont de : 27 974,25 €

Les dépenses sont de : 38 602,50 €

Le report antérieur est de : 65 868,77 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **approuve** à l'unanimité (11 voix) le compte de gestion de l'année 2020.

Vote du compte administratif

Le compte administratif correspondant aux comptes de gestion du Trésorier, est présenté par le doyen de l'assemblée. Le compte administratif présente un résultat d'exécution de - 10 628,25 € en section d'investissement et un résultat de 14 720,85 € en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, Monsieur Poussardin propose ces comptes à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **approuve** à l'unanimité (10 voix) le compte administratif de l'année 2020.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **65 868,77 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **126 591,25 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : - **10 628,25 €**

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : **14 720,85 €**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **141312,10 €**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **approuve** à l'unanimité (11 voix) l'affectation du résultat de l'année 2020.

Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **décide** à 9 voix pour et 2 voix contre de renouveler les subventions de 2020 à l'identique pour 2021, soit :

- AMAC : 60 €

- Association de Chasse : 60 €

- Comité des Fêtes : 60 €

- Club de l'amitié : 60 €

- APE : 300 €

- d'accorder une subvention à la Coopérative Scolaire pour financer les sorties vers la piscine de Capdenac, la prévision au budget est de 800 € mais le montant définitif correspondra à la facture des frais, déduction faite de la participation du Grand Figeac.

Vote du taux des taxes

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **décide** à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes en 2021, soit :

- Taxe sur le foncier bâti.....29.37%

(Dont taux communal 5.91% et taux départemental 23.46% transféré en compensation de la taxe d'habitation)

- Taxe sur le foncier non bâti.....132.38%

Budget 2021

Après avoir examiné les propositions du budget 2021 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le budget proposé pour l'exercice 2021 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à 370 720,10 € (avec résultat reporté de 141 312,10 €)
- en investissement à 59 878 €